



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2025

DLB 2025/812

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 2 Octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de Spectacles - Domaine du Bosquet - Rue des Pouilhes - 34510 FLORENSAC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 26/09/2025

Affichage de la convocation : 26/09/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Michel FARENCE, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Francine GERARD, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFIELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Jean-Louis ABADIE représenté par Francis RICARTE, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Georges LOPEZ représenté par Rachel SACCUCCI, Véronique SALGAS représentée par Marie-Aude SICARD, Jean-Claude VITAL représenté par Michèle TRUFFEAU, Jean-Louis LAUX représenté par José BELMONTE.

Absents Excusés :

Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Robert GELLY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-COLTE, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Société Publique Locale OEKOMED : rapport d'activités 2024

L'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SPL OEKOMED doivent établir annuellement un rapport écrit au comité syndical qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
de renforcer le contrôle analogue ;
de s'assurer que la SPL OEKOMED agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Nous portons à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2024 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34 120 Nézignan l'Évêque, ainsi que ses annexes (rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée général de la SPL, rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, bilan financier et comptes annuels).

Concernant le bilan financier et économique :

Données SPL OEKOMED	2021	2022	2023	2024
Capital versé fin d'exercice	4 730 850	4 730 850	4 730 850	4 730 850
Chiffres d'affaires HT	3 219 408	3 061 964	6 605 077	9 207 682
Le résultat net	86 474	62 494	173 128	299 968
Résultat distribué	---	---	---	---
Coûts salariaux	343 992	329 920	385 218	443 770
Endettement financier net	4 520 603	14 657 391	20 489 088	17 156 750

Au cours de cet exercice social, la SPL OEKOMED a réalisé un chiffre d'affaires net de 9 207 682,25 Euros contre 6 605 076,65 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 8 843 885,48 Euros pour l'exercice, contre 6 298 689,99 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SPL, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Les autres achats et charges externes ressortent à 5 831 969,83 Euros au 31/12/2024 contre 4 121 592,14 Euros pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ressortent à 31 874,73 Euros au 31/12/2024 contre 8 758,35 Euros pour l'exercice précédent.

Les salaires et traitements ressortent à 290 302,35 Euros au 31/12/2024 contre 252 994,82 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 153 467,65 Euros au 31/12/2024 et 132 222,80 Euros pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 2 557 724,09 Euros au 31/12/2024 contre 1 801 887,28 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 282 430,26 Euros, contre - 202 669,18 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, il n'y a aucun mouvement exceptionnel au 31/12/2024, contre 105 735,49 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat net se solde par un bénéfice de 299 967,70 Euros contre un bénéfice de 173 217,88 Euros au titre du précédent exercice.

Les faits marquants de l'exercice 2024

Unité de traitement et de valorisation de VALOHE :

Les tonnages traités en 2024 sont inférieurs à ceux des deux années précédentes, ils s'établissent à 44 929 tonnes en 2024 contre 45 940 tonnes en 2023 soit - 2 %.

Centre de tri OEKOTRI :

La réception définitive du centre de tri a été prononcée. Toutefois des négociations sont en cours pour la conclusion d'un protocole transactionnel permettant de solder les différends techniques et économiques.

Le 24 juin 2024, la réception a été prononcée sous conditions, avec des réserves à lever avant décembre 2024. La mise en place d'une nouvelle trémie d'alimentation, d'une valeur de 400 000 € prise en charge par BIANNA FRANCE, a été effectuée pour améliorer les performances de tri. La réception a ainsi pu être prononcée. Les performances actuelles sont très satisfaisantes mais ne correspondent pas encore aux engagements du groupement.

Un différend subsiste sur l'application d'une réfaction, mais un avenant n°5 négocié vise à éviter cette sanction en contrepartie d'équipements complémentaires pour améliorer les performances.

Ces travaux d'amélioration du centre de tri ont été définis à hauteur de 781 200 € HT. Ces travaux seront financés par BIANNA FRANCE, avec une date d'achèvement fixée au 15 décembre 2025. L'avenant prévoit le maintien des réserves, l'exécution des travaux d'amélioration et une mise à jour des garanties contractuelles. La retenue de garantie constituée par BIANNA FRANCE sera prolongée jusqu'à la réception des travaux d'amélioration du chantier.

Un protocole a été négocié. Il vise à mettre un terme définitif aux différends entre les parties liées à la conception et construction du centre de tri OEKOTRI. Il repose sur une transaction conforme aux articles 2044 et suivants du Code Civil, impliquant des concessions réciproques.

Sur le plan de l'exploitation OEKOTRI a traité 28 977 tonnes de papiers et emballages en 2024.

Projets en développement :

La SPL OEKOMED développe deux projets pour le compte de ses collectivités actionnaires, une chaufferie CSR avec la CABM, et, un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger une méthanisation territoriale avec le SICTOM.

Une nouvelle SPL nommée BENEFIK lancera la DSP pour la chaufferie CSR. Cette SPL BENEFIK sera composée au départ de la CABM et du SICTOM et pourra accueillir les autres collectivités intéressées par la DSP.

Le SICTOM détient 63,41 % du capital social de 4 730 850 € au 31/12/2024.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2024 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2024 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED.

Le secrétaire de séance



Le Président,



PEZENAS-AGDE
SICTOM

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

10/10/2025

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr